

18 Pluviose an 13<sup>e</sup>  
Deliberation  
periode

Le an treizième De l'An République françoise et le dix huit  
Pluviose Dix heures du matin, les Membres composans le  
Conseil Municipal de la Commune de Courville arrondissement  
D'Angers et le Département de la Sarthe, réunis à la  
Maison commune conformément aux dispositions de la loi -

Du 28 juillet au 8<sup>e</sup> de la circulaire Dernière Les règles de cette  
entente du 20 juillet dernière; ou étais en nombre suffisant pour  
délibérer, le conseil sera constitué en séance dans la forme  
voulue par le roi; et pour la commencer l'entente à midi  
vers les yeux du conseil local détaillé des dépenses récapitulées  
pour le service de la garnison, et au sein de la formation  
d'un budget de l'an armé entièrement pris avec;

### Budget de l'an 14.

#### Résumé de la Commune

1 <sup>e</sup>	Certitude additionnée aux contributions foncières	
	Personnels mobilisés et constitutifs ensemble	242 - 60
2 <sup>e</sup>	Dépense d'agréments des fonctionnaires	29
3	grande partie de l'allocation des places aux foins et marché de conseil avec lequel marcois pas dire jusqu'à ce que le temps des foins de cette commune soit entièrement utilisé et mis en état convenable	récapitulé
4 <sup>e</sup>	quel ryas bien non plus pour l'agrément annuel à table et pour recevoir sur les débits de l'an qui sont entrés de cette quantité	récapitulé
	Total de l'ensemble de l'an Commune au 14	271 - 60

1 <sup>e</sup>	les dépenses pour l'an 14 consiste en celles pour les états suivants	
	abonnement au bulletin des lois	6 -
2 <sup>e</sup>	prix des registres de l'état civil	18 - 15
3 <sup>e</sup>	logement de l'administration communale	50 -
4 <sup>e</sup>	salaire du greffier	22 - 70
5 <sup>e</sup>	frais de bureau de l'état	40 -
6 <sup>e</sup>	travaux de la grande écurie	50 -
7 <sup>e</sup>	logement de l'état de droit gratuit	Gratuit
8 <sup>e</sup>	réparations de l'église, et du port de chez abbatiale	84 - 75
	Total de l'ensemble de l'an 14	271 - 60
	laquelle bâti et sera créée de cette	

Lequel budget a été formé, et tous les articles déclarés  
et successivement arrêtés par le conseil tout au long de l'année  
D'après quoi l'entente de la continuation de l'entente d'après  
les termes de l'entente entre deux membres signé.

Forêt de l'Etat adjoint, Zéphirin Delanglez

Boutaud Chérrier Paixot Gignac Haugray

L'an treizième de l'an République et le dix neuf plus tard dix heures  
d'instation des Membres Composant le Conseil Municipal De Combier  
assemblés en assemblée Commune pour continuer la distribution Commune  
Légion d'honneur, et où le C<sup>te</sup> Leveillé Secrétaire présent des contributions  
de l'an<sup>e</sup> comme pour l'an Douzième étoit présente effecte demandé  
comme au Conseil en réunion et Désirer des deniers de l'an Douzième  
lorsque l'an Douzième fut déclaré suivante.

### Exercice De L'an Douzième.

#### Réception

Il résulte du budget de l'an 12<sup>e</sup> arrêté par le conseil de ce quartier  
le 2 Novembre an 11<sup>e</sup> que la réception est fixée en deux articles  
au nom de deux cents Soixante et un francs cinquante centimes... 267<sup>f</sup> 50<sup>c</sup>

#### Dépense De l'an Douzième

Suivant la réception sur fixée de l'<sup>e</sup> l'accoutumé par l'assemblée  
abordé les articles suivants:

- |  |                |                 |
|--|----------------|-----------------|
| 1 <sup>e</sup> Pour l'abonnement au Bulletin des lois - - - - -  | 6 <sup>f</sup> | 50 <sup>c</sup> |
| 2 <sup>e</sup> au bistro du canton suivant à quittance - - - - -   | 26             | 22              |
| 3 <sup>e</sup> traitement du garde champêtre suivant sa quittance - - - - -  | 50             |                 |
| 4 <sup>e</sup> frais de Bureau du maire suivant sa quittance - - - - -   | 40             | "               |
| 5 <sup>e</sup> payé au Maire pour remboursement des deniers - - - - -  |                |                 |
| Registre du Cadastre et nouvelles Matrices du rôle<br>financier de la commune suivant son Recu - - - - -   | 6              | "               |
| 6 <sup>e</sup> payé à Bernard Secrétaire à la mairie pour<br>la ferrure du bureau des archives placé dans l'église<br>de Combier suivant le mandat du Maire - - - - -  | 3              | "               |
| 7 <sup>e</sup> payé au Maire pour la formation des registres<br>et tables décennales d'état civil en l'an 12 <sup>e</sup><br>suivant son Recu l'an 12 <sup>e</sup> - - - - -   | 30             | "               |
| 8 <sup>e</sup> payé pour les registres d'état civil au 12 <sup>e</sup> - - - - -   | 28             | 42              |
| 9 <sup>e</sup> payé au P <sup>r</sup> Boivin Neuvant d'enregistrement au<br>Bureau d'état civil de 26 <sup>f</sup> 50 <sup>c</sup> , pour la<br>registre d'état civil des années 7, 8, 9, et 10 suivant<br>sa quittance du 29 floréal an 12 <sup>e</sup> d'écriture faite<br>du 20 <sup>d</sup> du mois de mai - - - - - | 26             | 50              |
| 10 <sup>e</sup> payé au M <sup>r</sup> astier Receveur général à amyotterie<br>la somme de soixante dix-neuf francs vingt centimes   |                |                 |

Total (ix) - - - - - 216<sup>f</sup> 14<sup>c</sup>

nouvel administrateur  
du conseil du  
12 fevrier de  
l'an 1807

Déverse D'autre Part - - - 216<sup>f</sup> - 14

aussi pour les registres D'état civil des dites années 7, 8, 9, et 10 suivant l'arrimage Du 11- fevrier de l'an 12 <sup>e</sup> , ce qui forme un double budget Dont le Rayant le est approuvé - - - - - 79 - 20
1 <sup>e</sup> grand tableau De 50 <sup>e</sup> pour lequel la maison commune l'an 12 <sup>e</sup> Les propriétaires d'école en à faire Dont vous lez somme être assuré par la répartition D'intérieur D'après les parts ces articles sont tirés du Sentier pour Mémoire - - - - - Mémoire
Total De la Déverse D'état 12 <sup>e</sup> - - - - - 295 <sup>f</sup> - 34
<b>Résultats Du Compte</b>
La Déverse morte au somme De - - - - - 295 <sup>f</sup> - 34
La Recette Neu que de - - - - - 267 - 50
Partant la Déverse brûlé la recette de - - - - - 27 - 84

Dont il convient de faire la maison ann. La caution perçue de  
l'an 12<sup>e</sup> Sur les reliquats du Compte D'état 11<sup>e</sup> qu'il n'avait  
pas remboursé l'ann. et dont le détarif suit:

1 <sup>e</sup> M. Leonard Lacator Perçant Des années Neuf, Dix, Onze, et 12 <sup>e</sup> . N'avoit pas la somme que l'avoit demandé du Compte D'exercice D'état 11 <sup>e</sup> , fait le 15 fevrier de l'an 12 <sup>e</sup> la somme De trois cent trente quatre francs moins cinq centimes et - - - - - 334 <sup>f</sup> - 05
2 <sup>e</sup> Plus la somme de vingt six francs quarante et cinq centimes pour frais des registres D'état civil D'état dix, que le conseil d'arr. avoit allouée dans son budget rendu le 16 fevrier de l'an 11 <sup>e</sup> et qu'il n'a pas acquitté et somme totale due par M. Lacator - - - - - 315 <sup>f</sup> - 50
Sur quoi le déduisant celle de vingt cinq francs quatre vingt quatre centimes dont il fut remboursé sur l'exercice D'état 12 <sup>e</sup> suivant le Compte et démis (table) et - - - - - 27 - 84
Partant M. Lacator ne n'avoit pas à déduire la somme De combien que la somme De trois cent vingt six francs moins cinq centimes pour tout ce qui venait avoir rapport à ses Comptes D' perçant des années 9, 10, 11, et 12 <sup>e</sup> et - - - - - 327 <sup>f</sup> - 66

vers le 1er Mars 1807  
au conseil du  
12 fevrier 1807

ainy) qu'il l'envoient, et en Demande charge pour tenir la date  
Somme et dépense à l'ouverture du Conseil Municipal pour être employée  
D'après ce precedente Délibération, sur les Mandats du Maire  
et ailleurs. L'autorisation signé avec mon ex assent. +

Le Conseil Délibérant décrivent sur lezoy déclaré, Somme  
à être remis au Maire d'après la precedente Délibération de  
Leyzoy a la date de l'ouverture du conseil, et paration, et remise de  
Déclaration, et de la construction d'un pont au moyen de ces choldes  
articles d'une réceptio absolue. /

+ Le Conseil entérineant le constat du Maire y ains lequel  
Déclaré 12<sup>e</sup> tel arrêt est en deus tables, relatif ains que Mons. l'assesseur  
Devenire toutes information nécessaire auquel D'au. article Réserve  
General de ce document agir de l'envoi de luy, il a fait faire au  
Maire l'assurance de Cinq francs, Réservé une certaine somme  
10<sup>e</sup> Des yates de ces années 10 et 11. Réservé a la présente Commune  
ainsy qu'il y ains Déclarer comme par une note écrit au Dr. du Dr. de  
les quantités fournie D'au. 11 floral an 12, et aussi les lettres  
ayant, et d'au. en une négociation;

De plus le Conseil à pris la Plaine de l'ouverture auquel  
D'au. Si. article Réserve y ains en obtenu l'emboursement de  
l'assurance de 798 45 1/2 par luy Récédu. du Maire, y ains pris  
des registres détaché civil des années 7, 8, 9, et 10<sup>e</sup> somme qui forme  
urdoubte lezoy avec l'assurance fait au C. Boivin Receveur  
des Bureaux Denregistrement Département y ains le même objet  
D'après les dispositions détaillées du M. le Président d'au. 17  
Brumaire Bienniel;

Le Conseil Considérano marqué, que Rien adéssus a été fait et  
relativement a la Commune Le citoyen Maire, précédent le Conseil  
adéssus la délibération close et terminée a combie les journées  
en au. 1807. / L'autorisation signé par l'adjoint  
Boutard

*Dericq Dubuclo*  
*Cherrier* *B* *Gaudreault* *Haugeron*  
*Gignac*

*Boutard*